



COMITE DEPARTEMENTAL
CANOË KAYAK
COTES D'ARMOR

CONSEILLER(E) TECHNIQUE DEPARTEMENTAL(E) CANOË-KAYAK



CDI, 35h



Côtes d'Armor - 22



Prise de poste:
Printemps 2025

OBJECTIF DU POSTE

- Participer au développement du canoë et du kayak en Côtes d'Armor.
- Conduire et coordonner sur les plans administratifs, techniques et pédagogiques les activités du CDCK 22.

MISSIONS ET ACTIVITES

- Encadrement des activités des Centres d'Entraînement Départementaux (CED) de Lannion (slalom) et Dinan (course en ligne) sous l'autorité des CTR et du représentant du Comité Départemental en charge des CED
- Application des consignes d'entraînement
- Encadrement des séances
- Suivi scolaire et médical des sportifs
- Coordination de l'Équipe Technique Départementale (ETD) sous l'autorité du Président de la Commission Sportive
- Élaboration des calendriers d'animation et de stages
- Suivi administratif et réglementaire des différentes actions sportives (stages, animations départementales...)
- Encadrement des actions de formation de cadres (AMFPC, ...)
- Participation à des actions du comité régional.
- Prospection et participation à la création de nouveaux clubs
- Développement et accompagnement des activités de loisirs
- Participation à la cohésion de l'activité à l'échelle du département.
- Suivi de l'événementiel hors compétitions.
- Participation aux échanges extérieurs. Collaboration avec nos partenaires (SDJES, Conseil Départemental 22).
- Gestion de matériel



PROFIL H ou F

- Titulaire d'un diplôme dans la spécialité Canoë-Kayak : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif CKDA 1er degré au minimum, 2ème degré souhaité ou DEJEPS
- qualification mer et/ou rivière recommandée
- Polyvalence dans les trois milieux : pagaie rouge dans 2 milieux, et noir dans un.
- Polyvalence dans les disciplines de compétition.
- Carte professionnelle à jour
- Permis bateau et permis B obligatoire ; permis BE souhaité

QUALITES APPRECIEES

- Grande capacité d'organisation personnelle, de gestion du temps et de disponibilité.
- Rigueur, esprit d'analyse et de synthèse.
- Autonomie, capacité d'initiative et de création.
- Sens de la confidentialité et respect du devoir de réserve.
- Réceptif aux décisions des élus et capacité à les appliquer

REMUNERATION

- Salaire selon la convention collective nationale du sport.
- Participation à la mutuelle et frais de déplacement

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURE
CV + LM

Cédric COLLET, Président du Comité Départemental Canoë-Kayak des Côtes d'Armor cdck-22@hotmail.fr